



COLONIE MUSICALE

Du 6 au 13 juillet 2026



FÉDÉRATION :MUSICALE
DE SAVOIE

La colonie musicale, pour qui ?

- SÉJOUR RÉSERVÉ AUX ENFANTS DU DÉPARTEMENT NÉS ENTRE 2011 ET 2015 (entre 11 et 15 ans)
- PRATIQUER UN INSTRUMENT À VENT, ACCORDÉON CHROMATIQUE, CLAVIER* OU PERCUSSIONS **DEPUIS AU MOINS 3 ANS**

*ATTENTION : SERONT INSCRITS UNIQUEMENT LES PIANISTES POUVANT APPORTER LEUR PROPRE CLAVIER. POUR DES RAISONS DE REPERTOIRE, LES PLACES EN CLAVIERS ET PERCUSSIONS SONT LIMITÉES A 3 ENFANTS.

- AVOIR UNE PRATIQUE COLLECTIVE



8 jours d'activités nautiques et musicales

Activités

- PRATIQUE INSTRUMENTALE EN ORCHESTRE ET EN PETITS GROUPES
- PRATIQUE DU CHANT CHORAL
- ACTIVITÉS NAUTIQUES (CANOË-KAYAK, VOILE, BAINADE)
- JEUX ET ANIMATIONS VARIÉS
- VEILLÉES À THÈME
- TRAVAIL SUR LA MISE EN SCÈNE DU SPECTACLE
- PARTICIPATION AU SPECTACLE OBLIGATOIRE



Hébergement

- HÉBERGEMENT ET RESTAURATION À LA BASE NAUTIQUE DU YACHT CLUB DU BOURGET DU LAC
- CHAMBRES DE 4 À 6 ENFANTS
- **2 FORMULES : PENSION-COMPLÈTE OU DEMI-PENSION.**
POUR LES ENFANTS EN DEMI-PENSION : ACCUEIL LE MATIN À 9H ET RÉCUPÉRATION DES ENFANTS LE SOIR À 19H À LA BASE NAUTIQUE DU YACHT CLUB

Encadrement

- DIRECTEUR DE LA COLONIE : ANTONIN LEGOUIX, INTERVENANT MUSIQUE EN MILIEU SCOLAIRE, PROFESSEUR DE MUSIQUE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE ONDE ET NOTES
- ÉQUIPE D'ANIMATEURS DIPLOMÉS DANS LEURS DISCIPLINES ARTISTIQUES / DIPLOMÉS DU BAF
- ENCADRANTS VOILE ET CANOË-KAYAK DIPLOMÉS D'ÉTAT
- SEJOUR AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Spectacle

Lundi 13 juillet 2026 - 18h

Espace La Traverse

Le Bourget-du-Lac

Pour s'inscrire

- ENVOYER À LA FMS : LA FICHE D'INSCRIPTION ET LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES (EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA FMS)
- SERONT RETENUS EN PRIORITÉ LES **DOSSIERS D'INSCRIPTION COMPLETS** ACCOMPAGNÉS DE LA TOTALITÉ DU RÈGLEMENT
- LE TROUSSEAU VOUS SERA ENVOYÉ APRÈS CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Modalités de paiement

Tarifs du séjour par personne			
Adhérents FMS		Non adhérents FMS	
Pension Complète	Demi-Pension	Pension complète	Demi-Pension
568 €	412 €	886 €	675 €

Le lieu d'accueil et le coût du transport ont connu une forte augmentation par rapport à 2025. Pour garantir un accès au plus grand nombre, la FMS a fait le choix de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation aux familles mais se voit cependant dans l'obligation d'adapter ses tarifs.

Assurance : Si vous n'avez pas d'assurance individuelle pour l'instrument de votre enfant, la FMS vous propose, dans le cadre de cette activité, un **forfait annuel de 6€** (couvrant le bris accidentel, incendie, dégâts des eaux, vol, vandalisme, dommage en cours de transports). Pour y souscrire joindre le règlement à la fiche d'inscription.

- RÈGLEMENT
 - PAR CHÈQUES (POSSIBILITÉ DE PAYER EN 3 FOIS : ENCAISSEMENT EN MAI, JUIN ET JUILLET)
 - PAR VIREMENT BANCAIRE (VERSEMENT DE LA TOTALITÉ DU MONTANT OBLIGATOIRE)
 - LES PREMIÈRES INSCRIPTIONS ACCOMPAGNÉES DE LA TOTALITÉ DU REGLEMENT SERONT PRIORITAIRES
- SONT ACCEPTÉS POUR LE PAIEMENT : LES BONS CAF ET PASS COLO (VOIR CONDITIONS SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION), LES CHÈQUES VACANCES AINSI QUE LES PARTICIPATIONS DES MUTUELLES ET DES COMITÉS D'ENTREPRISES
- EN CAS DE REMBOURSEMENT POUR ANNULATION, IL SERA RETENU 15€ POUR LES FRAIS DE DOSSIER JUSQU'AU 4 JUIN. LA TOTALITÉ DU RÈGLEMENT SERA RETENUE EN CAS DE DÉFECTION APRÈS CETTE DATE (SAUF CAS DE FORCE MAJEUR)

Inscriptions avant le 26 avril 2026

